

## **Comment payer ses factures en ligne ?**

Vous pouvez régler vos factures en ligne en utilisant un site internet. Le paiement se fait avec ou sans votre carte bancaire.

Vous pouvez régler vos factures (électricité, téléphone par exemple) directement **en ligne** sur le site internet de l'organisme qui vous réclame la somme d'argent.

Vous devez **vérifier** que vous êtes bien sur un **espace sécurisé**. La page où s'effectue le paiement doit avoir une adresse commençant par `https://`. Un petit cadenas vert doit aussi apparaître dans la barre d'adresse du site internet. Vous devez alors donner les informations suivantes :

Numéro à 16 chiffres de votre carte

Date de validité : 4 chiffres correspondant au mois et à l'année

Pictogramme : 3 chiffres situés au dos de votre carte.

### **À savoir**

pour sécuriser le paiement, vous devez vous authentifier. Pour cela, une notification vous est généralement envoyée sur l'application mobile de votre banque. Cette notification vous invite à saisir soit un code secret, soit une empreinte biométrique. Si vous n'avez pas de smartphone, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire pour trouver une solution.

Le paiement par carte bancaire peut entraîner des frais supplémentaires en fonction de votre convention de compte.

### **Attention**

En cas de paiement sur un site frauduleux, faites opposition au plus vite.

Contactez l'organisme à qui vous devez régler la facture (syndic de copropriété ou centre des impôts, par exemple). Il vous précisera les démarches d'inscription à réaliser pour accéder à un tel mode de paiement. Vous devez notamment fournir vos coordonnées bancaires.

Lorsque vous avez effectué votre inscription, vous pouvez vous connecter sur le site internet de l'organisme à qui vous devez régler la facture. Vous devez vous identifier et confirmer votre accord pour le paiement de la facture. Le montant est prélevé directement sur votre compte.

Vous pouvez utiliser ce mode de paiement pour régler chaque facture présentée par votre créancier. Vous pouvez également choisir le montant à prélever et le moment où vous donnez votre ordre de paiement.

### **À savoir**

Ce mode de paiement permet parfois de bénéficier d'un délai supplémentaire de paiement (pour les impôts notamment).

## **Moyens de paiement**

### **Carte bancaire**

Délivrance et retrait d'une carte

Paiement par carte

Fraude à la carte bancaire

Vol de sa carte bancaire

Perte de sa carte bancaire

### **Chèque**

Paiement par chèque

Vol d'un chèque ou d'un chéquier

Perte d'un chèque ou d'un chéquier

Interdiction d'émettre des chèques

### **Espèces**

Retrait d'espèces

Paiement en espèces

### **Questions – Réponses**

- Comment payer ses factures par téléphone ?

Toutes les questions réponses

### **Pour en savoir plus**

- Authentification forte

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00